

22 mars 2010

COMMISSION DE DROIT SOCIAL du 22 mars 2010

## EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

EGALITE PROFESSIONNELLE



Alors même que les discussions ne sont pas achevées, FO a demandé et obtenu :

- ⇒ deux heures d'autorisation d'absence rémunérées pour le salarié qui accompagne son ou ses enfant(s) le jour de la rentrée de la première année de scolarité jusqu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup> incluse,
- ⇒ un congé sans solde d'une durée d'un an, renouvelable deux fois (contre une fois précédemment), quand le conjoint qui travaille hors du Groupe BNP Paribas fait l'objet d'une mobilité géographique professionnelle obligatoire et qu'une proposition de poste au salarié BNP Paribas SA est impossible,
- ⇒ qu'un rappel soit fait sur la prise en charge des frais de garde supplémentaires occasionnés par une formation,
- ⇒ le principe d'une augmentation de la participation aux frais de garde pour 2011,
- ⇒ l'engagement de la Direction à ouvrir des crèches d'entreprise ou réserver des places dans les crèches inter-entreprises.

A suivre...

